



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 55098

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la commémoration du sixième anniversaire de la libération des camps nazis. Les associations qui oeuvrent en faveur de la mémoire de la déportation souhaitent que, face à cet événement d'importance, l'année 2005 soit l'année d'une grande et digne manifestation nationale du souvenir de la déportation. En conséquence, il lui demande de quelle manière il envisage de célébrer la libération des camps en 2005.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants souhaite préciser tout d'abord à l'honorable parlementaire que des contacts ont été pris dès 2004 avec les fondations et les associations concernées afin de coordonner les différentes actions de mémoire qui seront organisées en 2005 pour célébrer le 60e anniversaire de la libération des camps nazis. A cet effet, une mission du 60e anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale a été créée par décret n° 2004-1316 du 30 novembre 2004 paru au Journal officiel de la République française du 1er décembre 2004. Cette mission, à l'instar de celle instituée pour commémorer le 60e anniversaire des débarquements et de la Libération, permettra de célébrer la libération des camps avec tout l'éclat et la solennité qui conviennent à cet événement. Le ministre rappelle que lors de la réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, le 10 novembre dernier, le Président de la République avait fait connaître son intention de se rendre à Auschwitz, le 27 janvier 2005, jour de la cérémonie internationale du 60e anniversaire de la libération de ce camp. A cette occasion, il a inauguré la nouvelle exposition du pavillon français du musée d'Auschwitz. La France dispose, en effet, depuis 1978, dans un des blocs de cet ancien camp de concentration, d'une exposition permanente pour honorer la mémoire des déportés de France qui ont disparu tragiquement dans ce camp. Le Premier ministre a annoncé, le 25 janvier 2003, que la France allait procéder à une refonte complète de l'exposition afin que soient prises en compte les avancées de l'historiographie sur la Shoah lors des dernières décennies. Le ministre délégué aux anciens combattants a été chargé de la conduite de ce projet, les ministères des affaires étrangères et de la culture et de la communication apportant leur concours à cette réalisation. Par ailleurs, dans le cadre de la journée nationale du souvenir de la déportation le 24 avril 2005, le chef de l'État présidera également une cérémonie nationale d'hommage aux déportés à Paris. L'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof a été choisi comme cadre du futur Centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi. Le ministre a posé la première pierre de ce mémorial le 22 juin 2003, à l'occasion de la cérémonie annuelle de commémoration. Les travaux de construction et d'aménagement seront achevés à l'horizon de l'été 2005 et l'inauguration de cet ensemble aura lieu à l'automne, sous la présidence du chef de l'État. Une exposition consacrée au camp de Natzweiler-Struthof de 1941 à 1945 se tient actuellement dans chaque service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et plusieurs autres projets d'expositions et de colloques sur le thème de la déportation seront étudiés par les associations concernées. D'autres cérémonies seront organisées par les associations sur le site des camps, notamment à Ravensbruck et à Sandbostel, en avril, et à Oranienburg-Sachsenhausen, en octobre. Pour ce qui concerne les actions de mémoire à caractère pédagogique, le

gouvernement français a retenu la date du 27 janvier pour instituer, dans les établissements scolaires, une journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Il convient de rappeler que, depuis 2003, les enseignants sont invités, lors de cette journée, à engager une réflexion avec leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides. Dans le cadre de cette réflexion, une aide sera apportée à la Fondation de la déportation en vue de la réalisation d'une brochure pédagogique destinée à préparer les élèves au concours national de la Résistance et de la déportation pour l'année scolaire 2004-2005, dont le thème est : « 1945 : libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crimes contre l'humanité et génocide ». Enfin, les « Chemins de la mémoire » publieront un dossier sur le 60e anniversaire de la libération des camps.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55098

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 193

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2392